



Urssaf, et probleme de communication

Par **zouzou14100**, le **26/03/2009 à 18:28**

bonjour,

je suis en entreprise individuel commerce alimentaire donc pas d'employer!

suite a ma grossesse et donc accouchement j'ai employer une personne a mi-temps du
01/11/2008 au 14/12/2008

en cheque emploi TPE

voila ou cela ce complique je ferme 15jours fin janvier 2009 je rentre je trouve 1er courrier pour
la periode de decembre et avec un mise en demeure, j'apel de suite la personne me dit qu'elle
ne vois pas mon dossier a l'ecran faut attendre un peu!

ce que je fait

et la surprise

lettre de huissier de justice avec a ce jour 70.88€ht de frais en plus

je les rapel il veu bien arreter les poursuite mais ne veullent rien entendre sur leur majoration.

en claire j'orai du faire un courrier pour avoir laisser une trace.

Y'a t'il pas une solution pour recuperé ces frais de huissier et leur majoration?

Ecrire un courrier a une personne inportante ou je ne sais quoi?

merci beaucoup de vos reponse!